

**ARES YMT**

N° RNA : W223002044  
Siège social : Mairie de  
Minihy-Tréguier 22220



Association habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à la réduction d'impôt, en application des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

email : [amis.saintyves.minihy@gmail.com](mailto:amis.saintyves.minihy@gmail.com)  
web : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>

Chers amis, voici notre 6ème lettre d'information

Janvier 2019

Il est grand temps de vous donner des nouvelles de l'association à laquelle vous restez si fidèles.

**Les adhésions** : À ce jour nous sommes 234 adhérents à l'association des « Amis pour la Restauration de l'Eglise Saint Yves de Minihy-Tréguier ». Ce nombre reste stable par rapport à l'an passé et témoigne de la constance et de l'attachement des adhérents à notre cause.

Les visiteurs du site <http://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com> sont aussi de plus en plus nombreux et des dons et adhésions commencent à se faire par ce biais.

Nous vous rappelons que vous pouvez y trouver des informations en temps réel sur nos différentes activités.

### **Les manifestations de 2018 :**

L'association a poursuivi l'organisation de différentes manifestations tout au long de l'année 2018.

A la salle des fêtes de Tréguier, le **25 février 2018**, la chorale "**salle de bains**" nous a offert un concert de chanson française, nous permettant ainsi de passer une après-midi d'hiver musicale et joyeuse. Les différents retours que nous avons pu avoir ont confirmé le plaisir évident des spectateurs durant le concert.



**En mai**, lors des fêtes de la St Yves, nous nous sommes tenus à la disposition des pèlerins qui le souhaitent pour les informer de nos activités et le plus souvent de l'histoire des lieux.

**Le 10 juin**, accompagnée de sa harpe celtique, **Morgan Touze** nous a entraînés, pour notre plus grand plaisir, dans une ballade à travers les folklores irlandais, bretons et slaves.



Notre, maintenant traditionnel, rendez-vous estival s'est tenu le **1er juillet** autour d'un **cochon grillé** toujours très apprécié. Ce fut l'occasion de partager un moment convivial autour d'une cause qui rassemble les amis de l'église de Minihy. Une météo menaçante et peu engageante nous a amenés à changer le lieu du repas. Heureusement, le beau temps est revenu nous permettant de proposer des places à l'intérieur dans la salle de la mairie et à l'extérieur sur la place de l'église. Une tombola a animé l'après-midi grâce à la générosité des commerçants de Tréguier et de Minihy Tréguier.

Le nombre de places étant limité, vous avez été 170 chanceux à pouvoir participer à ce rendez-vous.



**En septembre**, lors des **journées du patrimoine**, nous avons proposé des visites guidées afin de mieux faire connaître et partager les nombreuses richesses de notre église. 250 personnes ont bénéficié de ces visites.



**Le 26 octobre**, à la salle des fêtes de Ploezal, l'ARESYMPT a organisé un **loto** animé par Luc, bien connu des adeptes. De nombreux lots étaient proposés comme un bon d'achat de 600€, un bon d'achat de 400€, un téléviseur et bien d'autres bons et paniers garnis. 460 personnes ont participé à cette manifestation.



Tout au long de l'année nous avons organisé des **visites guidées** à la demande de plusieurs groupes comme les représentants des hébergeurs de la route de Compostelle, un groupe de pèlerins de personnes à mobilité réduite et leur famille, de groupes de randonneurs.....et nous restons à disposition pour toute demande.

**Pour 2019** : De nombreux contacts avec différents artistes sont en cours afin de vous proposer un programme pour l'année qui vient.

**Nous pouvons déjà vous annoncer :** **repas organisé à la salle des fêtes de Langoat le 10 mars prochain à 12H. Des ventes de repas à emporter seront possibles la veille, samedi 9 mars. Attention places limitées.**

**Ticket de réservation en bas d'article.**

**L'ARESYMPT reprend la traditionnelle grande brocante de Minihy Tréguier le dimanche 2 juin au bourg.**

### **Point sur les travaux :**

**Le chantier de restauration de l'église saint Yves se poursuit.** En 2018 deux vitraux ont été restaurés côté nord. Ces deux vitraux étaient très abîmés, des parties entières étaient désolidarisées de l'ensemble et menaçaient de s'effondrer. Les grilles de protection étaient rongées par la rouille. Le travail a été magnifiquement réalisé pour un montant de 28 747euros TTC. L'église étant classée MH, la municipalité a bénéficié d'une aide de l'état pour ces travaux d'entretien et **L'association des amis pour la restauration de l'église a fait un don de 1000 euros pour cette restauration.**



En 2018 également **2 inscriptions de mobilier ont été accordées par les services de classement du patrimoine mobilier**: le tableau représentant le « Testament de saint Yves » et la « Vierge à l'Enfant » dite « Vierge de Kermartin ». Une demande de classement complet du tableau du Testament est en cours. Ces classements permettent de protéger durablement les objets mobiliers.



**La chaire à prêcher**, partie intégrante du mobilier de l'église, que les services de l'état avaient demandé de déposer avant le pardon de 2017 étant donné la fragilisation de ses fixations due à l'humidité des murs, était en restauration à l'Atelier du Vieux Presbytère à Lanvellec pour un montant de 18.672 euros à charge totale de la municipalité puisque ni inscrite, ni classée. **Sa restauration est achevée et elle sera reposée dans l'église la dernière semaine de janvier. Comme prévu dans nos statuts, L'ARESYMT apportera une aide de 5.000 euros pour cette restauration lors de la prochaine assemblée générale.**

Si en 2017 l'avancée du chantier de restauration de l'église avait bien démarré avec une première tranche de travaux sur le porche nord, il vous semble peut-être aujourd'hui que le chantier est au point mort. **Il n'en est rien !** Les travaux à entreprendre sur l'église sont de grande ampleur et demandent réflexion et étude approfondie préalable à toute intervention.

Lors de la remarquable restauration du porche nord par l'entreprise Le Boulzec des témoins avaient été posés à différents endroits sur l'église pour suivre son évolution. Un dévers du clocher vers l'ouest avait été mis en évidence lors de l'étude diagnostic en 2016. Avant de commencer tous travaux sur la mise en étanchéité de l'église il fallait donc s'assurer que le clocher ne poursuivait pas sa désolidarisation du reste de l'édifice. Il fallait laisser un peu de temps au temps, même si ce temps nous paraît bien long, pour interpréter la lecture des témoins posés en novembre 2016. Cela est aujourd'hui réalisé et les nouvelles sont plutôt rassurantes, tout en restant à confirmer.

Les techniciens de la Drac en la personne de Mme Quéro et Mr Le Boulzec, artisan ayant posé les témoins ont fait un relevé sur l'édifice vendredi 18 janvier. En première analyse il apparaît que, si des mouvements sont observés, ils ne montrent pas une totale urgence à entreprendre d'importants travaux de consolidation du clocher. Les priorités vont donc pouvoir être fixées pour établir le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre. L'urgence de la mise en étanchéité des façades nord et sud, la reprise des chéneaux et des pieds de charpente, la reprise des vitraux de ces façades pourraient être envisagées dans cette part de chantier. D'ores et déjà deux tranches très importantes de travaux sont envisagées par la municipalité pour les deux années à venir. Rappelons que l'ensemble de **la restauration est estimé à 1,6 M d'euros d'après l'étude diagnostic.** Les aides de la DRAC s'élèvent à 40% pour une commune de la taille de Minihy Tréguier. D'où l'importance des actions de l'association pour aider à mener à bien ce grand et beau chantier afin de conserver ce patrimoine si chargé d'histoire et le transmettre au mieux aux générations futures.

L'appel d'offre pour la recherche d'un architecte maître d'oeuvre pour le suivi des travaux sera lancé début février suite à l'interprétation finale des témoins. Nous pouvons espérer une mise en chantier de la première tranche pour le 2<sup>ème</sup> semestre de cette année. Le phasage des différentes tranches ultérieures de travaux nécessaires pour achever la restauration de l'église et la consolidation de ses différentes parties pourra également être programmé.

En parallèle les appels d'offre pour la restauration du tableau du Testament et de la restauration de la Vierge de Kermartin seront publiés.

**Le moment est venu de nous « retrousser les manches » pour mettre au mieux en application notre devise empruntée à Thomas D'Aquin:**

**« Il est plus beau de transmettre aux autres ce qu'on a contemplé que de contempler seulement ! »**

**Assemblée générale vendredi 8 février 18h30, salle polyvalente mairie Minihy Tréguier.**

N° RNA : W223002044

Siège social : Mairie de Minihy-Tréguier



Association habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à la réduction d'impôt, en application des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

Site web: <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>  
[minihy@gmail.com](mailto:minihy@gmail.com)

adresse mail: [amis-saintyves-minihy@gmail.com](mailto:amis-saintyves-minihy@gmail.com)

**Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire année 2019**

Cher membre de notre association,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association des Amis pour la Restauration de l'Eglise Saint Yves de Minihy-Tréguier. Cette assemblée se tiendra le **vendredi 8 février 2019 à 18h30 salle polyvalente de la mairie de Minihy Tréguier.**

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral de la Présidente
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport d'activités de la secrétaire
- Point sur l'avancée du dossier de restauration
- Remise de chèque d'aide à la restauration de la chaire à prêcher
- Projets d'activités pour l'année 2019
- Appel à candidature pour un poste de membre du bureau
- Renouvellement des adhésions

-Conformément à nos statuts, le quorum est atteint lorsque 30% des membres est présent ou représenté.

Nous sollicitons donc vivement votre participation. Si vous êtes dans l'impossibilité physique de participer à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (ci-joint) dûment rempli et signé.

Dans l'attente de vous revoir à cette occasion, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Pour le bureau, conformément aux statuts : La secrétaire

MY Gallais

Pouvoir : Je soussigné.....demeurant

Donne pouvoir à

M.....demeurant.....

Pour me représenter à l'assemblée générale de l'ARESYM T qui se tiendra le 8 février 2019 à 18h30 à la salle polyvalente de la mairie de Minihy Tréguier, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Date et lieu :

Signature :

**Pouvoir à faire parvenir au siège de l'association : ARESYM T, 15 rue du bourg, mairie 22220 MINIHY Tréguier**

**Repas des 9 et 10 mars à la salle des fêtes de Langoat : (places limitées)**

**Menu :**

**Kir**

**Assiette de charcuterie**

**Blanquette de dinde à l'ancienne, riz**

**Fromage**

**Crème brûlée, café**

**Repas à emporter le samedi 9 mars à partir de 17H à la salle des fêtes de Langoat.**

**Repas sur place le dimanche 10 mars à 12h.**

**Bon de réservation à déposer au siège de l'association, mairie de Minihiy Tréguier accompagné du règlement.**

**Possibilité de réserver au 06 87 79 25 72.**

**Repas à emporter (salle des fêtes de Langoat 17h-19h)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° tél : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : Adultes : .....x 15€ =

**Repas sur place (salle des fêtes de Langoat 12h):**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° tél : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : Adultes : .....x 15€ =

Enfants : .....x 8€ =